

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

Le mercredi 14 mars 2012, s'est tenue à la salle de réunion de l'Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune de la Pendjari (U-AVIGREF/Pendjari) à Tanguéta, une réunion de concertation et de dialogue à l'initiative du Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de faune (CENAGREF) portant sur la lettre ouverte adressée par voie de presse au Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme en date du 20 février dernier.

Outre la délégation du CENAGREF, le Conseil d'Administration de l'U-AVIGREF, de la Coordination Nationale du Projet WAP, on note les participations du Directeur Départemental de l'Environnement de l'Atacora-Donga et du Directeur du Parc National de la Pendjari, La liste des participants à la réunion est jointe en annexe.

A l'ouverture de la réunion à 10 h 42, le DG CENAGREF a réaffirmé son attachement à l'approche participative dans la gestion des ressources naturelles et au dialogue entre les partenaires afin de trouver les solutions car « malgré les conflits éventuels, les dents et la langue sont amenées à cohabiter ». il a ensuite invité les responsables de l'U-AVIGREF a présenté le contenu et les raisons de la lettre ouverte.

Le Président de l'U-AVIGREF a relevé que depuis la nomination du nouveau Directeur du parc, la cogestion est au plus mal en raison de certaines actions qui entament la confiance dans le partenariat. Il a cité entre autres, la nomination des directeurs des parcs en violation des lois qui régissent le CENAGREF, l'abattage par des braconniers d'un éléphant dans le parc et dont la viande saisie a été partagée entre les agents de la direction du parc. Il a également évoqué le cas des pêcheurs qui ont été vidés, sans ménagement, de la rivière Pendjari sur ordre du Ministre de l'Environnement alors que ceux-ci ont payé des droits de pêche. Et enfin, il a évoqué la question relative d'une part au refus de certains éco-gardes de participer à la surveillance et d'autres au fait que les éco-gardes ont négocié la viande de braconnage au lieu d'appréhender les braconniers. Ce qui est surprenant, conclut le Président de l'U-AVIGREF, c'est que ces cas sont restés impunis pendant qu'on s'acharne sur les principes de base de la cogestion.

A la suite du Président, le Secrétaire exécutif de l'U-AVIGREF a ajouté qu'il y a comme une ardeur ministérielle à arracher au CENAGREF son autonomie de gestion. Et, vu que l'Administration du CENAGREF n'apporte pas des éclairages nécessaires visant une prise de décision qui renforce les acquis et les évolutions connues jusque-là en matière d'autonomie de l'office et de cogestion des ressources naturelles. Se basant sur d'autres rapports, fiches et courriers administratifs en sa possession, documents échangés entre le CENAGREF et l'autorité de tutelle portant sur le système de surveillance à la Pendjari, il en conclut que l'U-AVIGREF n'a plus confiance à son partenaire principal qu'est le CENAGREF et le Ministère qui en assure la tutelle.

**Kommentar:** La phrase n'est pas complète, l'idée n'est pas achevée.

Prenant la parole, le Directeur Départemental a regretté la méthode de lettre ouverte par voie de presse qui n'est pas toujours appropriée pour la recherche de meilleure solution. Rien ne peut se régler dans le bruit et il aurait suffi pour ces questions d'appeler l'attention de l'Administration.

Le Directeur du Parc National de la Pendjari a précisé qu'il n'y a pas de raison à croire que la cogestion sera mise à mal. Il a réitéré sa disponibilité à travailler avec l'U-AVIGREF Pendjari. Sur la question du partage de la viande, il a précisé qu'il s'agissait de quelques brochettes qu'il a fait distribuer après avoir concerté certains collaborateurs sur le mode de répartition. Il a ensuite pris l'engagement qu'à l'avenir aucun agent de sa direction ne recevra de viande.

Rappelant les actions visant la gestion et la prévention des conflits, le Coordonnateur National du Projet WAP a appelé à l'apaisement en insistant sur le retour de la confiance entre les deux partenaires. Cette confiance est nécessaire pour espérer des résultats en matière de cogestion des ressources naturelles. Pour lui, le respect du cahier des charges par chaque partenaire devrait aider à mieux situer chacun dans ses actions.

Le Responsable de la Cellule Technique (RCT/CENAGREF) a précisé qu'une nomination ou une affectation ne peut pas mettre à mal la cogestion. Il voit dans ce malentendu, une crise de croissance dans la mise en œuvre des principes de cogestion. Selon lui, la solution à trouver, est celle qui consiste à ramener la confiance en précisant que la cogestion ne peut nullement être menacée car elle est régie par une loi et des textes d'application et qu'à ce jour aucune procédure législative n'est engagée pour les réviser.

Reprenant la parole, les responsables de l'U-AVIGREF ont relevé que « celui qui mange la ressource qu'il protège ne peut plus la protéger » en prenant à témoin le cas des brochettes de viande. Evoquant la méthode jugée inappropriée, ils ont signifié que toute méthode est d'abord subjective avant d'énumérer les différents efforts entrepris en vain pour rencontrer la Direction Générale du CENAGREF et le Ministre de tutelle. Ils ont exhibé un courrier portant demande d'audience au DG CENAGREF en date du 23 novembre 2011 qui a reçu une fin de non recevoir, puis une autre adressée portant la même date adressée au ministre sans succès. Ils ont aussi rappelé la médiation qu'ils ont sollicitée le 30 novembre 2011 auprès du Préfet des départements de l'Atacora et de la Donga afin de favoriser la rencontre avec le Ministre, sans succès. Alors que jour après jour des informations concordantes leur parviennent sur la remise en cause par le Ministre de l'autonomie du CENAGREF, ils notent que la décision du Ministre d'interdire l'accès à la rivière aux pêcheurs béninois sans concertation préalable n'a fait qu'aggraver les conditions de vie de ces pêcheurs qui n'ont que cela comme activité principale. Un manque à gagner alors que des taxes de pêche sont déjà payées au CENAGREF. Néanmoins, ils se disent être prêts au dialogue, mais il est important que certaines équivoques soient levées.

A la suite des interventions des responsables AVIGREF, le DG CENAGREF a accepté que le débat soit engagé sur certaines préoccupations qui tiennent à cœur les AVIGREF en vue de la restauration du dialogue et de la confiance. Le Directeur Départemental a noté que rien n'est encore perdu en ce qui concerne l'audience avec le Ministre. Cependant, il est important de réfléchir de façon à ce que les visions se croisent.

La parole fut ensuite donnée aux AVIGREF pour énumérer les points à discuter et soulever des préoccupations. Les responsables de l'U-AVIGREF veulent savoir ce qui entoure le bouleversement du système de surveillance en cours alors que celui jusque-là appliqué n'a pas été évalué. Selon eux, il ne suffit pas d'envoyer de nouveaux forestiers pour en conclure qu'il y aura efficacité et efficience dans le système de surveillance. Il s'agit plutôt d'être en concordance avec les plans d'aménagement et de gestion et les plans d'affaires de l'aire protégée en rapport avec l'audit organisationnel du CENAGREF. Selon eux, un système de

surveillance signifie des moyens financiers et roulants importants et celui-ci ne peut être bouleversé sans avoir été au préalable évalué. Même dans ce cas, ce sont des améliorations et des moyens que l'on apporte. Créer des bases forestières à Porga, Arly, Koncombri, répondrait à quoi, ont-ils demandé ? Cette vision consistant à toujours croire que seul le forestier représente l'Etat dans la gestion des ressources naturelles n'est pas la meilleure, ont-ils ajouté. De même, les AVIGREF veulent savoir quand les pêcheurs vont reprendre leurs activités ? Par ailleurs, les responsables ont évoqué des actes visant à discréditer l'AVIGREF. Ils ont exhibé à cet effet un document courrier adressé par la Direction Générale du CENAGREF au Ministre de tutelle, illustré de photos tendancieuses du genre « armes utilisées par des pêcheurs braconniers, camion frigorifiques transportant des produits de braconnage ». Pour les AVIGREF, les agents forestiers du CENAGREF qui ont produit ce rapport ont déformé la réalité. Autrement, leur professionnalisme aurait dû les pousser à arraisonner le véhicule et à saisir les armes photographiées. Ce qui n'a pas été le cas. Alors que cachent toutes ces manœuvres de la direction générale ? ont-ils voulu savoir. Autant d'actes qui, selon eux, ont entamé la confiance des AVIGREF vis-à-vis du CENAGREF.

Répondant aux préoccupations, le RCT/CENAGREF a réaffirmé que le système de surveillance des aires protégées du Bénin ne connaît aucun bouleversement. Il s'agit de celui en place depuis l'an 2000 mais qui connaît des améliorations. Dans le cas de la Pendjari, on note une recrudescence du braconnage qui oblige à demander une militarisation de certains points stratégiques. « Notre système a fait du chemin et nous avons échangé sur la question dans le cadre du lancement du PAGAP. Une évaluation aura lieu afin de fixer un nouveau cap. En ce qui concerne l'autonomie du CENAGREF, la loi et les textes réglementaires d'applications sont assez clairs : l'autonomie du CENAGREF n'est que financière mais pas administrative. La tutelle administrative est déléguée par le Ministère en charge des aires protégées. Il est important que nous ayons la même lecture », a-t-il précisé.

Le Directeur du parc a ajouté qu'il n'y a pas de remise en cause du système de surveillance mais recrudescence du braconnage. Lors d'une assemblée générale, les acteurs de la DPNP ont demandé que le système soit revu et confié à des professionnels.

Le Coordonnateur National du projet WAP a dit que les analyses portant sur les systèmes de surveillance se fondent sur les méthodes de comparaison. Il faudra donc remonter à l'an 2000, dépouiller les rapports de surveillance et de suivi écologique, scruter les archives et noter les biais. Dans l'analyse, il faut s'assurer aussi que la patrouille est bien menée. L'évaluation du système de surveillance est une nécessité, elle ne doit pas être ponctuelle mais continue et tout doit se faire à partir de la base de données dûment étudiée et analysée.

Les responsables AVIGREF ont demandé que des références à la recrudescence du braconnage soient étayées de statistiques scientifiquement prouvées plutôt que de s'accrocher sur des déclarations d'éclats du genre « il y a recrudescence », « le braconnage a augmenté ». C'est d'ailleurs pour limiter le braconnage que le mécanisme de reconversion des anciens braconniers en Chasseurs professionnels locaux intégrés dans les AVIGREF a été introduit. Ils ne voient donc pas « comment un système de surveillance uniquement fondé sur les agents forestiers peut marcher car c'est depuis 1954 que les agents forestiers combattent les mêmes braconniers sans succès ». C'est pourquoi, il est important que le CENAGREF adresse de bonnes informations au Ministre de tutelle de façon à lui permettre de prendre la bonne décision afin d'éviter les instructions top down. Exhibant un autre courrier du CENAGREF réclamant 13 agents forestiers supplémentaires à la direction des forêts, les responsables AVVIGRE ont signifié leur incompréhension de la démarche de leur partenaire. Ils ont relevé

que l'AVIGREF participe à 50% au budget de la surveillance, et qu'augmenter encore le niveau du personnel de la surveillance va accroître ses charges et à terme l'étouffer. C'est pourquoi, toute stratégie de surveillance doit être analysée par les acteurs parties prenantes au système.

Reprenant la parole, le DG CENAGREF a précisé qu'il y a un cadre de concertation fonctionnel entre les AVIGREF et sa structure. Il appelle à dissocier les problèmes qui se posent entre partenaires. Sur les courriers administratifs, il répond qu'il n'y a pas d'explication à donner aux AVIGREF car il s'agit d'un courrier adressé à un supérieur hiérarchique. En revanche, la question du retour de la confiance est importante pour assurer une cogestion des ressources naturelles. « Je suis dans la participation depuis 1993 » a-t-il rappelé, énumérant les efforts qui ont été entrepris pour favoriser la participation des communautés locales. Il a assuré les AVIGREF qu'aucune décision ne viendra remettre en cause la cogestion. Il a insisté sur sa volonté de renforcer les acquis de la participation communautaire et s'est réjoui de trouver un interlocuteur attentif et très dévoué à la cause de la conservation. « Nous avons toujours travaillé ensemble et il n'y a pas de raisons que cela s'arrête », a insisté le Directeur Général du CENAGREF qui a promis rendre compte à l'autorité de tutelle du contenu des échanges.

Les responsables AVIGREF ont salué la démarche du DG CENAGREF qui est venu jusqu'à Tanguéta pour faciliter le dialogue. Ils ont admis que les échanges ont permis de lever beaucoup de doutes à leur niveau. Ils ont insisté sur la sincérité du débat et espèrent que leur partenaire tiendra ses engagements et fera tout pour ne plus entamer la confiance qui est en train de renaître.

La séance s'est achevée aux environs de 14h 50 par une photo de famille des participants à la réunion dans la cour des AVIGREF (voir photo).



Liste de Présence, 14.03.2012  
Séance de travail DG/CENAGREF - AVIGREF

N°	Nom et Prénoms	Provenance	Fonction	Signature
1-	ANIBI O.A Rogack	Tanguiéta	DPNP/pt	
2-	KISSO Fernand	Cotonou	DT/CENAGREF	
3-	TEBLEKOU Kocou	Cotonou	DG/CENAGREF	
4-	NATA Justin	Natitingou	DEPN/AD	
5-	TEHOU Aristide	Natitingou	CH/WAP	
6	KOUAGOB Séraphin	Setchendiga	Pdt W/AVIGREF	
7	BAGAMPA N. Jean	TANONBOU	Tre. U-AMGREF	
8	MASSA Rosa-lie	Porga	Tre. U-AMGREF	
9	KIANSI Yantibessi	Tanguiéta	SEU-AMGREF	
10	DJATIO Y. Djaleu	Tanguiéta	CDEL/AVIGREF	
11	Sambigou WOSS	Tikamwassaga	V.P.U Avignat	
12	Soulaymane Oshank	Nahinyon	PROJET WAP	
13	JAN DE FESENEER	TANGUIÉTA	AT-616 PROJET AVIGREF	
14	MASSI Dominique	Borgonnon	conseiller U-AMGREF	